



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

affaires étrangères : fonctionnement

Question écrite n° 37168

## Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le fait que le site Internet du ministère des affaires étrangères français à la rubrique « Conseil aux voyageurs » classe Jérusalem non dans la fiche traitant d'Israël, mais dans la fiche consacrée aux Territoires palestiniens. C'est dans ces territoires qu'est classé le célèbre hôpital Hadassah. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin de mettre fin à cette situation inacceptable.

## Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères est pleinement conscient des difficultés qui pourraient naître si le site Internet situait en effet Jérusalem dans la seule fiche consacrée aux Territoires palestiniens. C'est pourquoi la ville de Jérusalem, et donc l'adresse de l'hôpital Hadassah, figurent sur le site Internet de ce ministère, sous la rubrique « Conseils aux voyageurs », à la fiche traitant conjointement d'Israël et des territoires palestiniens et non pas dans une fiche séparée « Territoires palestiniens ».

## Données clés

**Auteur :** [M. Rudy Salles](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37168

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 novembre 1999, page 6367

**Réponse publiée le :** 6 décembre 1999, page 6959